



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique architecturale

Question écrite n° 89200

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'appel collectif lancé par les acteurs de l'architecture de la future région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. L'ensemble des ordres régionaux, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et les écoles, considèrent que l'architecture peut aider à favoriser l'avènement d'une région européenne compétitive et attractive. Dans cette perspective, les acteurs de l'architecture ont l'ambition de jouer un rôle moteur dans la construction de cette région en proposant une filière d'excellence fondée sur une alliance entre science, culture, innovation, territoire et économie. Elle lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue à ce sujet.

Texte de la réponse

L'ambition portée par les acteurs de l'architecture de la région Grand Est doit être saluée. Elle constitue une initiative qui s'inscrit parfaitement dans la Stratégie nationale pour l'architecture, annoncée en octobre 2015, et qui se décline en trente mesures regroupées en six grands axes. - sensibiliser et développer la connaissance de l'architecture par le grand public et l'ensemble des acteurs publics et privés de la construction ; - prendre en compte l'héritage architectural des XXe et XXIe siècles et développer l'intervention architecturale pour valoriser et transformer le cadre bâti existant ; - articuler formation-recherche-métiers et rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie ; - identifier et mobiliser les compétences d'architecture dans les territoires ; - distinguer la valeur économique de l'architecture et accompagner les mutations professionnelles ; - soutenir la démarche expérimentale et sa valeur culturelle. Le Livre blanc des acteurs de l'architecture dans la région Grand Est, présenté en janvier 2016, répond localement à cette ambition et en reprend les grands principes. En effet, la Stratégie nationale a vocation à être déclinée sur le territoire et portée par l'ensemble des acteurs de l'architecture. L'ambition commune du Livre Blanc des acteurs de l'architecture de la région Grand Est, de la Stratégie nationale pour l'architecture et de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui prévoit de nombreuses dispositions en faveur de l'architecture, est notamment de conforter le rôle citoyen de l'architecte au service de tous, au travers de projets, exceptionnels ou quotidiens, pour l'amélioration du cadre de vie. La transition énergétique, le logement, l'innovation, mais aussi le rayonnement de la France, dans une région frontalière au cœur de l'Europe, tant sur le plan culturel qu'économique, sont autant de thèmes dans lesquels les architectes ont un rôle important à jouer. Il convient de saluer à cet égard la dynamique des Journées de l'architecture organisées par la Maison européenne de l'architecture de Strasbourg, qui fêteront cette année leur seizième édition. L'objectif est aussi de réaffirmer la valeur ajoutée de l'architecture pour la société et celle de la profession d'architecte dans l'économie de la construction et de la création, particulièrement dans les territoires. L'initiative des acteurs de l'architecture de la région Grand Est permet d'ouvrir les perspectives économiques des entreprises d'architecture dans toutes les composantes du domaine en diversifiant les formes d'exercice. Elle permet en outre de rapprocher les mondes professionnels. C'est également le sens de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création de chaires partenariales dans les Écoles nationales supérieures d'architecture que le ministère de la culture et de la communication a lancé cet été. La bonne coordination de l'ensemble des acteurs de

l'architecture sur le territoire, des écoles aux organisations professionnelles, constitue ainsi un facteur puissant de stimulation pour l'innovation et une garantie pour un cadre de vie de qualité sur ce territoire, dans une approche économe et durable.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89200

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7341

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 344